

---

**Compte-rendu**  
**Réunion du 30 mars 2006**  
**VAULX EN VELIN (69)**

**Présents** : Laëtitia BACOT, GRAIE - Claude BARTOLI, Conseil Général de l'Isère - Fabrice BAUDOIN, Safège Environnement - Yvan BERANGER, GRAIE - Florian BERGOUNIOUX, C.C. du Pays de Gex - Jean-François BERNARD, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux - Jean-Luc BERTRAND-KRAJEWSKI, INSA de Lyon - Raphaël BRAND, Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne - Elodie BRELOT, GRAIE - Sandrine BRESSE, Ville de Vienne - Denis BRONDEL, Chambéry Métropole - Claude CADARIO, Calasys - Christelle CAILLE, - Mathieu CASTRO, Sté des Eaux de Marseille - Thierry CHARENTUS, GRAND LYON - Manuel DAHINDEN, Chambéry Métropole - Gérard DAMON, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse - Magali DE CACHARD, Girus SA - Christian DELATTRE, IRH Environnement - Laurence DRANE, D.D.A.F. 01 - Christian DUPLAN, 2.C.2.A. - Station d'épuration Ocybelle - Eric DUPONT, Syndicat d'épuration des régions de Thonon et Evian - Michel ENGGIST, Etat de Genève - DomEau SECOE - Régis FABRE, Ville de Bourg en Bresse - Cédric FAVRE, Chambéry Métropole - Claude FRANCOIS, SAUR France - Simon GAILLARD, - Sylvie GIRY, Sté des Eaux de Marseille - Bernard GONNET, Grenoble Alpes Métropole - Daniel GROULT, SIVU Megève / Praz sur Arly - Bruno GUIGUE, ALYANE - Jean-Claude HANTZ, S.I.A.A.L. - Martine LAMI, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse - Olivier LEFEBVRE, AMEC SPIE Sud Est - Eric LENOIR, Ville de Valence - Christine LIBERT, GRAND LYON - Edith LIMAGNE, Communauté de communes Ain Angillon - Valérie LOMBARD, Ville de Romans sur Isère - Patrick LUCCHINACCI, GRAND LYON - Marie-Pierre MACCARIO, AMEC SPIE Sud Est - Sophie MAHIEU, S.I.A.R.A. - Julien MALANDAIN, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux - Nicolas MARION, Neotek Environnement & Analyse - Olivier MASQUIDA, Coma Sarl - Lionel MERADOU, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse - Henri - Jacques MINE, Usine de dépollution de la ville de valence - Thierry MOREL, IRH Environnement - Carine MORIN, Safège Environnement - Jean-Luc MORRIS, Adeliar France - Stéphanie NEYRET, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux - Christophe OTTON, Beture Cerec - Patrice PAUTRAT, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse - André PECHER, Teledyne Isco Inc - William PERRIER, SILA - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - Daniel PEYRE, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse - Franck PILLET, Burgeap - Bernard PONSARD, CALASYS - Olivier ROUCHIER, Edacere - Raphaël ROYER, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Alexandre SAUVANT, Communauté de communes du Lac du bourget - Jérémie STEININGER, Ascomade - Vidal TEIXEIRA, Neotek Environnement & Analyse - Jérôme TOCCANIER, C.C. du Pays de Gex - Christophe TOUZEAU, Communauté de communes du Lac du bourget - Thierry VAUTIER, Ville de Valence - Sarah VAVRILLE, Structures Etudes Diagnostics ic - Pascal VIGNAND, Conseil Général de Haute Savoie - Paul VINCENT, S.I.A.R.A. - Damien VITTOZ, SILA - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - Sébastien ZABONI, Grenoble Alpes Métropole

## PROGRAMME

### LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE :

Autosurveillance des réseaux d'assainissement : Quelles obligations réglementaires  
Laurence DRANE, DDAF 01

Etat d'avancement de l'autosurveillance sur la région Rhône-Alpes et  
rappel des principales étapes de la mise de mise en œuvre  
Lionel MERADOU, Agence de l'eau RM&C

### RETOURS D'EXPERIENCES

#### Lancement de la démarche d'autosurveillance et réalisation des travaux

La Ville de Valence (26) :  
Eric LENOIR, Service Eau et Assainissement

#### Méthodologie de mise en place de l'autosurveillance et exploitation du système

Chambéry métropole (73) :  
Manuel DAHINDEN, Direction de l'eau

SIAAL - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Leddonienne - Lons le Saunier (39) :  
Jean Claude HANTZ,

### DISCUSSION SUR LES DIFFICULTES, LES SOLUTIONS APPORTEES ET PERSPECTIVES

-----

## DOCUMENTS DISPONIBLES

Les supports Power Point des interventions de la réunion sont mis à la disposition de tous sur le site Internet du GRAIE : <http://www.graie.org>, page "actualités", Réseau autosurveillance.

-----

Yves PERRODIN, Président du GRAIE et Directeur du Laboratoire des Sciences de l'Environnement à l'ENTPE, accueille les participants et présente brièvement le Graie ainsi que les objectifs de ce nouveau réseau.

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement est une obligation réglementaire à la charge des collectivités. Sur la région Rhône-Alpes, la mise en place de cette démarche est progressive ; les collectivités doivent faire face notamment à des difficultés d'ordres techniques et méthodologiques. Des structures compétentes, que ce soit des collectivités ou des laboratoires de recherche, ont avancé sur ce sujet et sont prêtes à partager leurs connaissances et expériences.

Afin d'aider les collectivités dans cette démarche, le GRAIE a donc proposé de mettre en place un réseau régional d'échanges, dont l'objectif est la mise en relation des acteurs, l'échange d'expériences et l'apport de connaissance.

## **1. Autosurveillance des réseaux d'assainissement : Quelles obligations réglementaires**

Laurence DRANE, DDAF 01

Laurence DRANE rappelle aux participants les références réglementaires s'appliquant en matière d'autosurveillance :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- L'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de traitement et de collecte;
- La circulaire du 12 mai 1995 relative à l'assainissement des eaux usées urbaines
- La circulaire du 6 novembre 2000 relative à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales.

La réglementation impose depuis le 10 février 2000 à toute collectivité de plus de 2000 eq. Hab. d'avoir mis en place l'autosurveillance de son système d'assainissement (station+ réseau). Concernant le réseau, il s'agit :

- De la surveillance des déversoirs d'orage (DO);
- Du suivi du réseau par tout moyen approprié;
- De la mise à jour du plan du réseau et des branchements;
- De la vérification de la qualité des branchements;
- Du bilan annuel des taux de raccordement et de collecte;
- De l'évaluation des quantités annuelles de sous produits de curage et de décantation;
- De la tenue d'un registre;
- De l'équipement des principaux rejets industriels en moyen de mesure; (Rejet de plus d'une tonne de DCO/jour ou Rejet de substances dangereuses)
- De l'établissement des autorisations de rejets d'effluents non domestiques.

Pour cela un manuel d'autosurveillance doit être rédigé et mis à jour régulièrement, et l'ensemble des résultats doit être transmis à la police de l'eau (transmission mensuelle et rapport de synthèse annuelle).

Pour les collectivités de moins de 2000 eq.hab., la réglementation rappelle simplement les objectifs généraux sur le réseau :

- les DO ne doivent pas déverser par temps sec.
- le réseau doit être conçu de manière à éviter les fuites et les apports d'eaux claires.
- des mesures, adaptées aux contraintes du milieu récepteur, sont prises pour limiter les rejets par temps de pluie.

Ceci suppose :

- Un suivi minimum sur le réseau, mais pas d'obligation réglementaire d'équipement en matériel de mesure.
- L'établissement des autorisations de rejets d'effluents non domestiques.
- La vérification de la conformité des branchements

Dans le contexte actuel de pression de la commission européenne sur la conformité des agglomérations en matière d'assainissement (directive ERU), il est important que la police de l'eau dispose de toutes les informations lui permettant d'apprécier la conformité de la collecte.

Selon la directive ERU, il est rappelé qu'une agglomération d'assainissement est conforme si sa station d'épuration et son réseau de collecte sont conformes.

Une circulaire ministérielle visant en particulier à préciser et harmoniser les critères de conformité de la collecte (notamment notions de pollution produite et de pollution entrante, critères permettant d'apprécier la qualité de la collecte...), devrait prochainement sortir.

*NDLR : Parution d'un nouveau décret 2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, publié au JO du 4 mai 2006.*

*" Art. R. 2224-15. - Les communes doivent mettre en place une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, d'une part, du milieu récepteur du rejet, d'autre part.*

*« Un arrêté des ministres chargés de la santé et de l'environnement fixe les modalités techniques selon lesquelles est assurée la surveillance :*

*« a) De l'efficacité de la collecte des eaux usées ;*

*« b) De l'efficacité du traitement de ces eaux dans la station d'épuration ;*

*« c) Des eaux réceptrices des eaux usées épurées ;*

*« d) Des sous-produits issus de la collecte et de l'épuration des eaux usées.*

*« Les résultats de la surveillance sont communiqués par les communes ou leurs délégataires à l'agence de l'eau et au préfet, dans les conditions fixées par l'arrêté mentionné à l'alinéa précédent."*

## **2. Avancement de l'autosurveillance sur le Bassin R M & C**

Lionel MERADOU, Agence de l'eau RM&C

Sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse, 22 collectivités se sont lancées dans l'autosurveillance de leur réseau sur 82 collectivités de plus de 50 000 EH concernées. La moitié d'entre elles a mené la démarche à son terme et fait valider son manuel d'autosurveillance par le Service Police de l'Eau (SPE) et l'Agence.

Les collectivités engagées sont majoritairement de grosses agglomérations, les petites collectivités restant en attente de retours d'expériences et d'informations.

Lionel MERADOU précise ensuite la Démarche-type de mise en place de l'autosurveillance réseau :

- Etudes diagnostics du réseau d'assainissement ou réalisation d'un schéma d'assainissement
- A partir des résultats des études, hiérarchisation des rejets par ordre d'importance, choix des points à équiper et proposition d'équipement à la police de l'eau
- Validation de la proposition par le SPE et l'Agence
- Rédaction d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) comprenant la validation du matériel et consultation
- Choix des entreprises et travaux
- Recette et vérification par un bureau d'études spécialisé des dispositifs de mesure sur le réseau
- Validation du dispositif par le SPE et l'Agence
- Rédaction du manuel d'autosurveillance
- Validation administrative par le SPE et l'Agence

Les principaux problèmes rencontrés sont :

- Les délais de mise en place (2 ans minimum)
- Le choix des dispositifs de mesures
- La représentativité des mesures (écart entre prévisionnel (études préalables) et réalité)
- La validation du dispositif de mesure (validation initiale et régulière)
- Le traitement et la validation des résultats (valorisation des résultats, qualité de la chaîne de traitement, utilisation de base de données, ...)

L'autosurveillance des DO est le minimum exigé par la réglementation, mais les collectivités peuvent compléter le dispositif réglementaire en réalisant aussi des mesures sur les collecteurs de transit et s'engager ainsi dans une démarche plus complète de diagnostic permanent. L'Agence finance les 2 types d'opération au même taux : 30 % de subvention et 20 % d'avance sur les montants HT des travaux.

Lionel MERADOU conclut son exposé en confirmant que l'autosurveillance des réseaux est un processus consommateur en temps et en énergie, que cette démarche présente un intérêt réel pour tous les acteurs :

une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux, l'amélioration de leur gestion, une programmation et des investissements mieux ciblés.

Suite à cet exposé, les différents points suivants ont été abordés :

- Eric Lenoir souligne les difficultés rencontrées pour faire vivre le manuel d'autosurveillance, lequel doit effectivement être évolutif et adapté au fil de l'exploitation.
- Lionel Méradou dispose de modèles-types de manuels d'autosurveillance qui peuvent être diffusés. Il n'est selon lui pas nécessaire de regrouper les manuels station et réseau.
- Concernant la mise en conformité des branchements, l'Agence de l'eau exige seulement une procédure de mise en conformité ; elle ne demande pas à ce jour un rendu sur les industriels raccordés et mis en conformité. Certaines collectivités ont mis en place des personnels pour assurer la mise en conformité des branchements (2C2A, Nice, ...). Consulter également les résultats de l'étude sur les branchements, réalisés notamment par Claude Joannis, du LCPC, dans le cadre du programme RERAU.
- Les textes ne précisent pas qui doit assurer les contrôles réseaux dans le cas de collectivités raccordées sur le réseau d'une autre collectivité ; une réponse technique et efficace doit être recherchée.
- Une discussion sur la fiabilité des mesures et les problèmes liés à la métrologie est engagée : besoin de deux matériels différents pour couvrir la plage de débits, précautions nécessaires du fait du milieu agressif, nécessité d'une double mesure, outils de pré-validation des données disponibles, ...
- Ne pas négliger le temps, le personnel et les moyens nécessaires, pour l'étape de validation des données, après l'acquisition. Cette étape permet également une valorisation des données acquises à des fins d'exploitation ou d'adaptation du système.
- Concernant les études préalables, il est nécessaire de réaliser une description la plus précise possible des ouvrages de déversement. Prévoir éventuellement des mesures sur déversoirs d'orage afin de caractériser la faisabilité d'un suivi pérenne.

### **3. Retour d'expérience de la Ville de Valence (26) : Lancement de la démarche d'autosurveillance et réalisation des travaux** Eric LENOIR, Service Eau et Assainissement, Ville de Valence

Eric LENOIR présente les différentes étapes de leur démarche, lancée en 2002 ayant conduit à la constitution du dispositif d'autosurveillance du réseau valentinois, et pour lequel les travaux viennent de débiter.

La première étape de cette démarche a consisté en **une définition précise des objectifs** :

- Définition des différents niveaux d'autosurveillance :  
3 niveaux ont été identifiés : l'autosurveillance réglementaire, le diagnostic permanent avec un suivi au plus près du fonctionnement des réseaux, et la supervision des ouvrages pour une gestion en temps réel
- Détermination des sites stratégiques à équiper : recherche des sites significatifs pour chaque niveau d'autosurveillance identifié
- Définition des exigences minimales :
  - disposer d'une architecture évolutive en fonction des besoins
  - définir un niveau de fiabilité et considérer la pérennité des ouvrages (accès, entretien matériel)
  - précision de la mesure (matériel et échelle de mesure adaptée aux besoins)
  - envisager les dysfonctionnements et les modes de fonctionnement dégradés
  - rédiger le manuel d'autosurveillance
  - assurer la formation du personnel d'exploitation

**La seconde étape a consisté à faire le choix des prestataires** par le biais d'un appel d'offre restreint avec un dialogue compétitif. Cet appel d'offre se base sur un cahier des charges qui encadre les techniques sans les figer, et permet une discussion technique avec les prestataires. Il permet des choix techniques éclairés et financièrement réalisables ainsi qu'une connaissance approfondie des besoins des entreprises participant au dialogue.

Suite à ces 2 étapes, un dispositif d'autosurveillance a été constitué.

## RESUME DU SYSTEME :

### Sites de mesures retenus :

- 3 DO de plus de 600 kg/j de DBO5,
- 3 DO de plus de 120 kg/j de DBO5,
- 3 Bassins d'Orages,
- 4 pluviomètres
- 1 mesure de débit continu sur le principal émissaire pluvial,
- Un découpage du réseau en 9 sous bassins versants (soit 9 points de mesures débit/pollution sur réseau),
- 21 Stations de Relèvement télé-surveillées,
- l'UDEP

### Accès aux données :

Mise en place de 2 bases de données : une base avec les données brutes, une base avec les données validées.

Mise en place d'un accès Internet aux données validées ainsi qu'au bilan, avec un accès autorisé à l'ensemble des partenaires (collectivités raccordées, Exploitant de l'UDEP, agence de l'eau, police de l'eau).

Coût global d'investissement nécessaire à cette installation 850 K€ HT (Levés topographiques, études préalables, maîtrise d'œuvre et travaux)

### L'exploitation du système :

- Moyens matériels d'exploitation : 1 véhicule + 1Pc portable
- Moyens humains : 2 agents à mi-temps sur cette activité
- Tâche d'exploitation :
  - Validation des données et édition de rapports,
  - Étalonnage des capteurs et affinage des échelles de mesures,
  - Maintenance préventive et curative (gestion de stocks),
  - Tarage des pompes des Stations de Relèvement,
  - Organisation des campagnes de prélèvement

Depuis mars 2006, jusqu'en juin 2006, la démarche d'autosurveillance entre dans la phase travaux.

## **4. Retour d'expérience de Chambéry métropole (73): Méthodologie de mise en place de l'autosurveillance et exploitation du système Manuel DAHINDEN, Chambéry Métropole**

Dans un premier temps, Manuel DAHINDEN fait une présentation détaillée du système d'autosurveillance installé sur Chambéry Métropole.

### Contexte :

- 500 kms de réseau
- 15 DO
- UDEP de 220 000 eq. Hab.

### Quelques dates :

- Fin 2004 : fin de la première tranche des travaux
- Fin 2005 : fin de la deuxième tranche des travaux
- Début 2006 : rédaction du manuel et prise en main de l'outil
- Perspectives 2007/2008 : installation de point de mesures qualité

### Points de mesures de débits en continu : 36 points équipés

- Déversoirs d'orage des réseaux unitaires (4)
- Tronçons de réseaux unitaires (2)
- Exutoires des grands réseaux séparatifs pluviaux des zones d'activités de Bissy et des Landiers (3)
- Entrées/Sorties des réseaux séparatifs des eaux usées (5)
- Exutoires des réseaux d'eaux usées séparatifs raccordés au réseau unitaire (2)
- Aval des postes de relèvement (20)

### Moyens techniques et humain mobilisés :

- La gestion et la surveillance des points de mesures sont centralisées : l'acquisition des données s'effectue en temps réel et un outil de supervision permet une consultation à distance par Internet

- Une architecture informatique spécifique assainissement a été mise en place : Supervision des données, Validation des données (qualification de chaque donnée, appréciation de la vraisemblance des données)
- Le suivi des points de mesure est effectué 24h24 et 7j/7 par 2 équipes (l'une sur les points de mesure Réseaux et D.O., l'autre sur les points de mesure Aval des postes de relèvement).

Coût global d'investissement nécessaire à cette installation de 36 points : 900 K€ HT (travaux et maîtrise d'œuvre)

Manuel DAHINDEN insiste fortement sur l'importance de l'étape de validation des données. Cette tâche est une fonction fondamentale du système et ne doit pas être négligée.

## 5. Retour d'expérience du SIAAL - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Leddonienne - Lons le Saunier (39) :

Jean Claude HANTZ, SIAAL

Le SIAAL regroupe 18 communes soit 290 km de réseaux et 3 unités de traitements, l'autosurveillance du système ne concerne qu'une partie de ce réseau (200 kms de réseau, 7 DO, 8 postes de refoulement, 1 décanteur lamellaire, et une step 44 000 eq. Hab.).

Suite à une étude diagnostic sur les RUTP en 1996-1997 et l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2001 (autorisant des travaux afin de réduire les rejets directs), le SIAAL a élaboré un nouveau règlement d'assainissement et s'est lancé dans la mise en œuvre de l'autosurveillance :

- Réaménagement des 6 déversoirs d'orages structurants
- Instrumentation et équipement des ouvrages
- Rédaction du manuel d'autosurveillance
- Mise en service le 1er décembre 2003
- Équipements complémentaires :
  - Mise en service du décanteur lamellaire en octobre 2004
  - Une nouvelle télégestion fin 2005

Les analyses de qualité portent sur la DCO et les MES. Initialement réalisés 3 à 6 fois par an, l'exploitant a souhaité réaliser un prélèvement pour chaque pluie sur les 6 déversoirs d'orage structurants depuis octobre 2004. Il a ainsi acquis 120 échantillons en 2005.

Pour faire fonctionner ce système, Jean Claude HANTZ précise que trois agents sont mobilisés. Des moyens humains supplémentaires permettraient notamment d'accroître la fiabilité des résultats. Actuellement, il n'y a pas de réelle validation des analyses ; seules les données aberrantes sont retirées.

En conclusion, cette démarche d'autosurveillance a permis de mieux connaître le réseau et l'état de l'assainissement sur le territoire, d'acquérir une plus grande rigueur de travail. Il s'agit donc d'une étape importante vers le diagnostic permanent du système.

## 6. Perspectives

Suite aux différents exposés de la journée, la discussion est ouverte afin de préciser les attentes des participants concernant le réseau d'échange régional que le Graie propose d'animer. L'analyse des 20 questionnaires renseignés concernant les difficultés rencontrées et les attentes est également utilisée comme base de discussion.

Trois niveaux d'échanges et d'apport d'information ont été identifiés :

1. L'échange d'expériences sur l'exploitation des dispositifs ;
2. L'établissement de recommandations à l'attention des collectivités non encore engagées dans la démarche ;
3. L'échange d'expériences et l'apport d'information sur la mise en place de l'autosurveillance : choix stratégiques et techniques, démarche de consultation, documents types, etc..

Les deux premiers niveaux correspondent au fonctionnement d'un **groupe de travail** ; il concerne uniquement les exploitants ayant déjà mis en place l'autosurveillance, leurs partenaires techniques et institutionnels et les scientifiques.

Le troisième niveau correspond plutôt au principe des **journées techniques** ou journées d'information régionales du Graie. Le public est alors élargi à toutes les collectivités concernées, c'est à dire en cours de réflexion ou de mise en place du dispositif d'autosurveillance réseau, et l'ensemble des partenaires techniques (B.E., exploitants, industriels) et institutionnels. L'utilisation du **site Internet** du Graie est également un élément de réponse à ce troisième niveau.

Dans le cadre de ce réseau régional, il est donc proposé :

- **Des réunions du Groupe de travail restreint**, dont le rythme reste à définir ;
- **Une réunion d'information régionale**, avec une fréquence a priori annuelle, à destination de l'ensemble des acteurs concernés.
- Sur le **site Internet du Graie**, une page sera consacrée à la thématique et réunira les comptes rendus de réunions, les supports d'interventions ainsi que les documents et liens vers les sites de référence sur ce thème. L'information est ainsi mise à la disposition de tous.

En complément des discussions au cours de la réunion, le Graie a affiné la proposition.

Le groupe de travail restreint pourrait se fixer comme objectif de produire :

- Des fiches techniques pragmatiques et succinctes (2 pages recto-verso), à destination des exploitants, notamment sur les aspects météorologiques, avec un objectif de une à deux fiches par réunion
- Une note méthodologique pour établir le cahier des charges des études préalables, illustrée par des exemples de cahiers des charges commentés, à destination des maîtres d'ouvrages qui doivent mettre en place l'autosurveillance réseaux
- Et probablement d'autres notes ou objets dans l'avenir

Pour ce faire, nous travaillerions en deux sous-groupes.

Nous nous appuierions sur des personnes ressources, telles que Jean-Luc Bertrand-Krajewski sur les aspect météorologie et Lionel Méradou sur les aspects méthodologiques tels que les cahiers des charges.

La prochaine réunion d'information pourrait avoir lieu au premier semestre 2007 ; elle traiterai de ces deux aspects afin de répondre aux besoins et attentes de tous : rendu du groupe et surtout retours d'expériences.

En préparation à la prochaine réunion, les 36 fiches d'évaluation remises en fin de réunion seront analysées pour préciser les thèmes qui pourraient être abordés en priorité. Il est également nécessaire de faire un premier travail de recensement des outils et des documents disponibles : conférences, travaux en cours, guides disponibles, autres groupes d'échange régionaux, ...

De plus, chacun est invité à nous transmettre :

- ses deux plus importantes questions techniques pour lesquelles il serait possible et pertinent d'établir une fiche
- des exemples de cahiers des charges

Prochaine réunion du Groupe de travail restreint :

**Le jeudi 28 septembre 2006 de 10h00 à 17h00 à Chambéry (73) (lieu exact à confirmer).**

ORDRE DU JOUR :

- Définition des objectifs du groupe et du mode de fonctionnement
- Liste des thèmes pouvant être abordés et pouvant faire l'objet de recommandations
- Visite technique (après midi) : visite de la cellule de supervision de Chambéry métropole

## QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **"Autosurveillance, diagnostic permanent et modélisation** des flux polluants en réseaux d'assainissement urbain"- Colloque SHF ASTEE GRAIE –MARNE LA VALLEE, 28 et 29 juin 2005. 264 pp. (Ed. SHF)
- **"Autosurveillance et mesures en réseau d'assainissement "**- Colloque SHF GRAIE –LYON, 5 et 6 décembre 2000. 262 pp. (Ed. SHF)
- **"Autosurveillance en réseau d'assainissement"**, la houille blanche, mai 2001 (ed. SHF)
- Dossier sur **la métrologie en réseau d'assainissement**, Groupe de travail Métrologie en réseaux d'assainissement, TSM, février 2001, 18-104 pp. (ed. ASTEE)
- Article sur **l'enquête sur les caractéristiques des branchements domestiques de quelques villes françaises**, C.JOANNIS, B. POYCHICOT, Y. LE GAT, P. LABBE et P. CHANTRE, réalisée dans le cadre du programme RERAU , TSM, novembre 2001, 39-45 pp. (ed. ASTEE)
- Dossier **"Vers une mesure en continu fiable et opérationnelle"**, Groupe de travail ASTEE "Mesures en continu", TSM, décembre 2001, 68-102 pp. (ed. ASTEE)
- **"Mesure en hydrologie urbaine et assainissement"**, BERTRAND-KRAJEWSKI J.-L., LAPLACE D., JOANNIS C., CHEBBO G., coord. , Éditions Tec&Doc, 808 p., 16 x 24,5, ill., 2000, relié, ISBN : 2-7430-0380-4, 125€
- **"Guide technique sur le fonctionnement des déversoirs d'orage"**, ENGEES, Veolia, FNDAE, 218 pp. <http://www-engees.u-strasbg.fr/index.php?id=714>